

07B 2373

8sens

Société à responsabilité limitée
au capital de 28 500 Euros
siège social 7, rue de Greffulhe 75008 Paris
Rcs Paris B 478 951 205

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 28 AOUT 2009 Numéro : 9204

Procès verbal des délibérations de l'assemblée ordinaire et Extra Ordinaire
Du 25 Juin 2009

L'an deux mille neuf et le 25 Juin à 19 Heures 30.

Les associés de la Société 8sens, Société à Responsabilité Limitée au capital de 28 500 Euros, divisé en 100 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extra Ordinaire réunie au 7, rue de Greffulhe 75008 Paris sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par **Madame Cécile DUFLOUX, gérant de la société 8sens.**

Le Président constate que sont présents

Madame Cécile DUFLOUX, propriétaire de 35 parts;
Monsieur Marc COURAUD, propriétaire de 25 parts ,
Monsieur Régis COTTINET, propriétaire de 14 parts ,
Monsieur Philippe GERARD, propriétaire de 10 parts ,
Madame Catherine COURAUD, propriétaire de 10 parts ,
Monsieur Laurent PELTA, propriétaire de 6 parts.
Total = 100 parts

Le Président déclare alors que l'assemblée Ordinaire est valablement constituée; elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle à l'assemblée générale qu'elle est réunie en session Ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, quitus à la gérance.
- Affectation des résultats de l'exercice 2008

Les associés reconnaissent que les documents requis par la loi leur ont été remis conformément aux dispositions légales.

Après divers échanges et personne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour


e.g.c B.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance et après avoir analysé et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2008 les approuve.

Cette résolution est mise aux voix

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Absent : 6

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, donne quitus entier, définitif et sans réserve à Madame Cécile DUFLOUX, gérant, pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice 2008 et renouvelle son mandat.

Cette résolution est mise aux voix

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Absent : 6

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice, constatant un résultat net positif de 16.710 € au compte " Report à Nouveau "

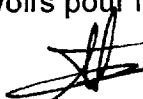
Cette résolution est mise aux voix

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Absent : 6

L'assemblée est réunie maintenant en assemblée générale Extra Ordinaire.

Le Président rappelle à l'assemblée générale qu'elle est réunie en session Extra Ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Transfert du siège social et du principal établissement
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités


C.G.C. - CB.

Le Président constate que tous les associés sont présents et déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés reconnaissent que les documents requis par la loi leur ont été remis conformément aux dispositions légales.

Après divers échanges et personne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance de transférer le siège social et le principal établissement à l'adresse suivante et approuve la modification corrélative de l'article 4 des statuts.

73, avenue Jean Jaurès
91120 Palaiseau

Aucun établissement, ni aucune activité ne sera conservé à l'ancienne adresse.

Cette résolution est mise aux voix

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Absent : 6

Deuxième Résolution :

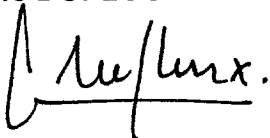
L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

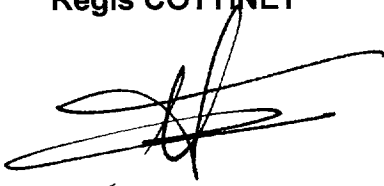
L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par les associés.

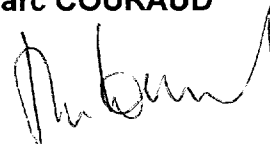
Le Président
Cécile DUFLOUX



Le Secrétaire
Régis COTTINET



Le Scrutateur
Marc COURAUD



C.C.C.